

JMB/3659

CONSTANTIN ASSOCIES

**Société Anonyme à Directoire et Conseil
De Surveillance au capital de 831 300 euros
Siège Social : 26 rue de MARIGNAN 75008 PARIS
642 01 045 RCS PARIS**

64B 1004.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2007

EXTRAIT

Grefte au
Commerc.
I 28 NOV. 2007

L'an deux mille sept
Le vingt neuf juin
A neuf heures

N° DE DÉPÔT 105893

Les actionnaires de la société CONSTANTIN ASSOCIES, société anonyme au capital de 831 300 euros, divisés en 83 130 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social se trouve à PARIS 8^{ème}, 26 rue de MARIGNAN, et dont le numéro d'identification est 642 01 045 RCS PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au lieu du principal établissement sis à 92300 LEVALLOIS PERRET, 114 rue MARIUS AUFAN.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-François SERVAL, Président du Conseil de Surveillance.

Madame Brigitte DREME et Monsieur Pierre LABOURDETTE, les deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.



Monsieur Jean-Marc BASTIER est désigné comme secrétaire.

Messieurs Claude MITTELETTE et Alain CHAVAGNAC, commissaires aux comptes régulièrement convoqués sont absents et excusés.

Les délégués du Comité d'Entreprise régulièrement convoqués sont absents et excusés.

Il est rappelé que le nombre total des actions ayant droit de vote s'élève à 83 130, que le quorum du cinquième des actions ayant droit de vote nécessaire pour que l'Assemblée puisse délibérer à titre ordinaire s'élève à 16 626.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale ordinaire détiennent 79 545 actions, représentant 95,69% des actions ayant droit de vote.

En conséquence, le quorum du cinquième requis par la loi étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement en tant qu'assemblée générale ordinaire.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
- la copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes
- la copie de la lettre de convocation des délégués du Comité d'Entreprise
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires
- les formulaires de vote par correspondance
- un exemplaire des statuts de la société
- le rapport du Directoire présenté à l'assemblée générale ordinaire comprenant le rapport de gestion sur les comptes annuels, le rapport sur les comptes consolidés et le rapport sur les autres opérations présentées à l'assemblée
- le rapport du conseil de surveillance
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006



- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006
les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- proposition de nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance
 - questions diverses.
-

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent BLANCHARD de son mandat de Membre du Directoire sous condition suspensive de sa nomination en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Laurent BLANCHARD en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : 50 946
Abstention : 28 599



SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel BONHOMME de son mandat de Membre du Directoire sous condition suspensive de sa nomination en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Michel BONHOMME en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Voix pour : 50 946
Abstention : 28 599

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent LEVESQUE de son mandat de Membre du Directoire sous condition suspensive de sa nomination en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Laurent LEVESQUE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Voix pour : 50 946
Abstention : 28 549

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Poux extrait certifié conforme des délibérations de l'Assemblée Générale du 29 juin 2007.

Le Secrétaire de l'Assemblée
Monsieur Jean-Marc BASTIER

